



## Cabinet de Psychothérapie d'Ambérieu

### Dispositions particulières relatives à la crise sanitaire

En date du 4 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Le Cabinet de Psychothérapie d'Ambérieu est une association déclarée, régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901. Le siège (lieu de consultation) est situé 2 B Rue Aguétant à Ambérieu en Bugey (01500). Les membres associés du Cabinet de Psychothérapie d'Ambérieu sont Laurence Bouyer, Cécile Gaude et David Libralesso.

Pendant la période de crise sanitaire, et jusqu'à nouvel ordre, conformément à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, afin de préserver la santé de ses patients et de ses thérapeutes, le Cabinet de Psychothérapie d'Ambérieu prend les mesures de précaution suivantes :

#### 1 – Mesures relatives au local :

- Seules trois chaises sont mises à votre disposition. Les autres chaises, les livres, cartes et jouets isolés et/ou protégés par les draps d'examen ne doivent pas être utilisés.
- Du gel hydroalcoolique est disponible dans la salle dans le hall d'entrée et/ou dans la salle d'attente.
- Un rappel des gestes barrières à respecter et les présentes Dispositions particulières sont affichés en salle d'attente.
- La salle d'attente, toutes les poignées de portes et les sanitaires sont désinfectés entre chaque patient.
- Les canapés et fauteuils en tissu ne pouvant être lavés, sont protégés par des draps d'examen stériles qui sont changés après chaque patient.

#### 2 - Mesures relatives aux thérapeutes :

- Lors de la prise de rendez-vous, le thérapeute informe le patient des présentes Dispositions particulières et lui en demande l'approbation.
- Un seul thérapeute est présent chaque jour au cabinet pour éviter l'affluence et le croisement des personnes.
- Le thérapeute se réserve le droit d'annuler tous ses rendez-vous, y compris le jour même, s'il présente des symptômes de la maladie.

- Le thérapeute, lorsqu'il est à moins d'un mètre de la personne (en salle d'attente et dans le couloir), porte un masque. Il enlève son masque en consultation, l'agencement du cabinet permettant de conserver une distance correcte.
- Le thérapeute ajuste les horaires des entretiens afin de laisser le temps entre chaque consultation pour l'aération du cabinet et sa désinfection (poignées de portes, chaises en salle d'attente, sanitaires, fauteuils, changement des protection papier des canapés).
- Le thérapeute reçoit les enfants seulement en cas d'urgence et avec un matériel très limité. L'utilisation des jouets à usage thérapeutique ne garantit pas une hygiène suffisante.

### 3 – Mesures relatives aux patients :

- Se présenter au rendez-vous à l'heure. Ni en avance pour ne pas croiser une autre personne, ni en retard car aucun décalage ne pourra être envisagé.
- Respecter les gestes barrière et utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition en entrant dans la salle d'attente.
- Respecter les consignes d'aménagement de la salle d'attente.
- Annuler son rendez-vous et prévenir son thérapeute en cas de symptômes de la maladie.
- Accepter sans réserve les termes des présentes dispositions particulières et renoncer à toutes poursuites à l'encontre d'un thérapeute du cabinet dans le cas d'une éventuelle contamination au Covid-19. Le fait de se rendre au rendez-vous vaut pour accord.

Pour faire et valoir ce que de droit,

À Ambérieu le 4 mai 2020